



GESTION DE LA DETTE

Note mise à jour en mai 2026.

Le recours à l'emprunt (dette) de la part des collectivités est une situation normale pour financer ses investissements.

Deux aspects sont à surveiller en matière de dette :

- L'annuité, c'est à dire les montants consacrés sur une année pour le remboursement de la dette (capital + intérêts) d'une part
- L'encours au 31 décembre de l'année, c'est à dire le capital que la commune doit aux organismes prêteurs d'autre part.

Les éléments présentés par la suite sont issus de l'analyse financière rétrospective 2016-2020 réalisée par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), restituée en février 2021 et complétée par les éléments financiers des années suivantes (2021/2025).

I - Maîtrise des annuités

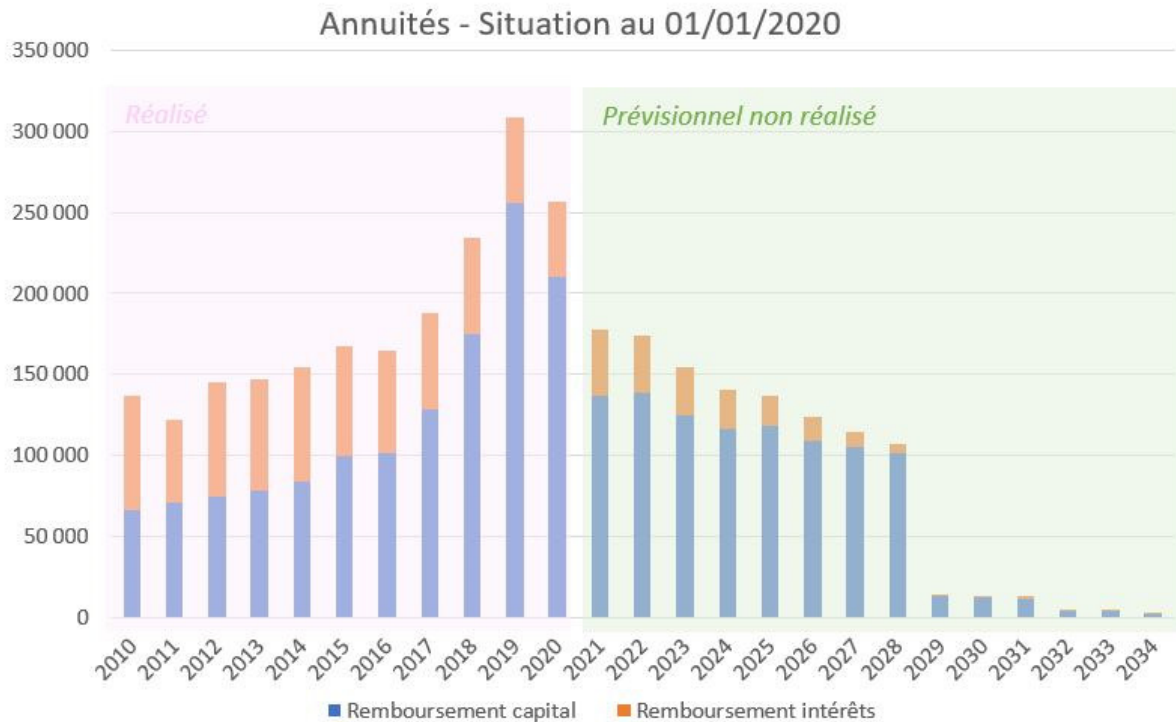
On considère que l'annuité de la dette ne doit pas dépasser 20 % des recettes réelles de fonctionnement. Son dépassement en 2018, 2019 et 2020 indiquait qu'à court ou moyen terme la commune allait rencontrer des difficultés pour équilibrer son budget.

Les annuités ont augmenté à partir de 2012, avec une progression forte à partir de 2018. Cette progression est le résultat conjugué de deux facteurs :

- Un emprunt relais contracté pour les travaux des piliers de l'Arsenal, dont le remboursement est survenu en 2019/2020 ;
- Un prêt contracté en 2013 d'un montant de 1 100 000€ dont le capital à rembourser s'échelonnait comme suit : 40 000€ la première année, 60 000€ les trois années suivantes puis 80 000€ pendant onze ans. Ce prêt correspondait à une part significative de l'annuité (60% en 2021 à titre d'exemple).

Les annuités en 2020 au moment de la prise de fonction du mandat précédent (plus de 250 000 €) et celles prévues pour les années suivantes illustrées par la graphique suivant (entre 175 000€ et 110 000€ de 2021 à 2028) **sont apparues insoutenables pour la commune.**





Graphique 1 : Situation des annuités au 01/01/2020 (réalisé et prévisionnel).

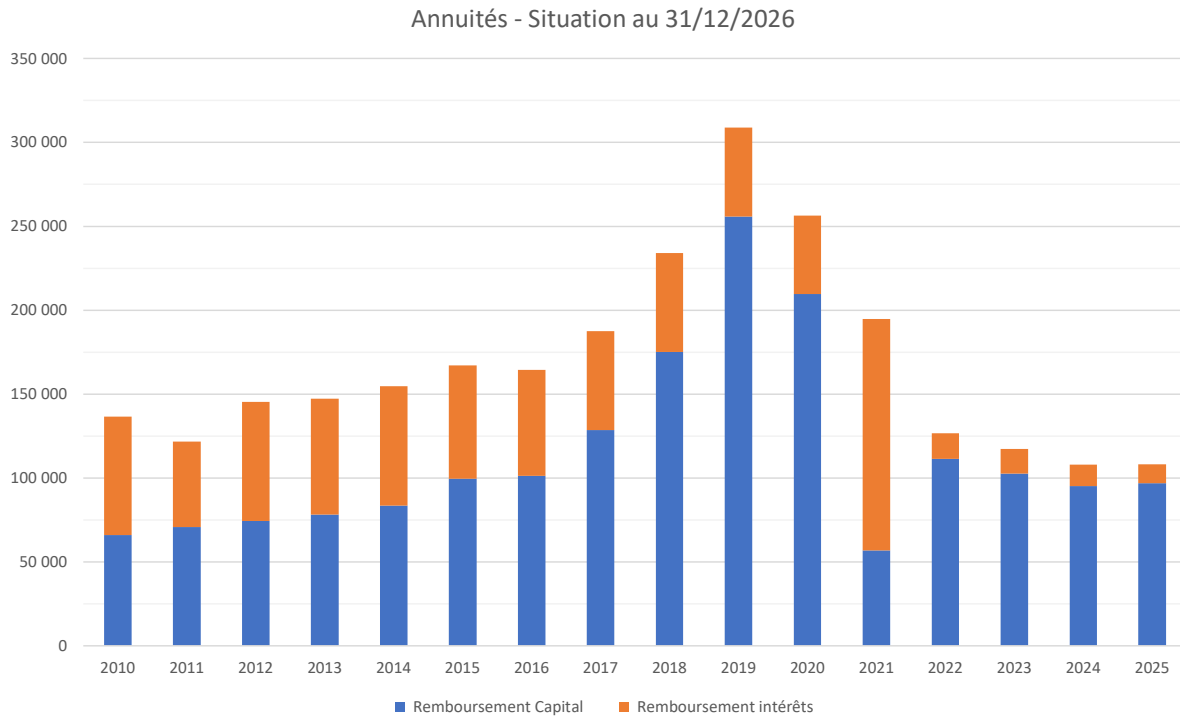
Note : le graphique de la situation au 01/01/2020 ci-dessous n'intègre pas les annuités liées aux emprunts contractés en 2022 (cf ci-dessous).

En effet, il était prévisible que les annuités à partir de 2021 absorberaient, voire dépasseraient la capacité d'autofinancement de la commune.

En d'autres termes : au mieux la commune pouvait rembourser ces frais chaque année mais n'avaient pratiquement plus d'argent pour investir (renouvellement de matériel, projets d'aménagements, voiries), au pire la commune ne pouvait ni investir ni faire face à ces annuités (ce qui se traduit par une CAF nette négative dans le bilan financier).

Pour cette raison, l'équipe communale s'est rapprochée de l'organisme bancaire pour un réaménagement du prêt de 1 100 000€ (voir [note de synthèse diagnostic](#)) pour contenir les annuités.

Couteux pour la commune, ce réaménagement a permis de ramener à un niveau inférieur à 120 000€ à partir de 2022, les rendant plus compatibles avec la situation financière de la commune. Le graphique ci-dessous illustre les annuités payées jusqu'en 2026 inclus et tient compte, par ailleurs, des emprunts contractés en 2022 par l'équipe municipale.



Graphique 1 : Situation des annuités au 31/12/2025 (réalisé).

II - En cours de la dette

II -1 Situation initiale au 31/12/2019 :

Au 31/12/2019, l'encours de la dette annoncé était de 1 217 234€¹ décomposé comme suit :

- 1 051 040€ correspondant à sept emprunts (5 à taux fixes et deux à taux variables) ;
- 97 796€ correspondant à des emprunts auprès du syndicat d'énergie (ancien SDEPA, aujourd'hui Territoires Energies) ;
- 74 966€ correspondant à un emprunt-relais ;

Pour apprécier pleinement les engagements financiers, il faut ajouter à cet encours de dette :

- L'engagement de la ville à hauteur de 107 983€ (délibération du 19/02/2020) pour le financement de la résidence intergénérationnelle portée par le bailleur social AQUITANIS ;
- Les intérêts associés aux emprunts (222 773€)

En tenant compte de ces deux derniers points, il est possible d'apprécier **les engagements financiers au 01/01/2020 s'élevant à 1 551 548€.**

¹ Le compte rendu du mandat 2014-2019 qui chiffrait l'encours de dette à 1 217 234€ a été mis à jour pour tenir compte de deux prêts contractés auprès du SDEPA (délibérés en 2019) ont pris effet en 2021 (pour un montant de 6 171,86€ et 13 452,6€) ;



Ramené à une population estimée à 1050 habitants, l'encours de dette (uniquement) revient à 1 163€/habitant, ce qui était presque le double de la moyenne pour des communes de la même strate établie à 615€/habitant à cette date.

II -2 Situation au 31/12/2025

Sur le mandat précédent (2020-2025) la commune a :

- Procédé au réaménagement du prêt en 2021 pour contenir les annuités, ce qui s'est traduit par des frais bancaires et une augmentation du capital restant dû de 56 500€
- Contracté trois prêts en 2022 pour un total de 139 500€ :
 - Le premier prêt est adossé aux opérations de séparation des eaux pluviales. D'un montant de 99 500€ à un taux variable sur 25 ans. En 2023 le taux est de 0,91% pour des annuités de 4 454 €.
 - Les deux autres prêts sont adossés aux travaux de rénovation énergétique des écoles et de la mairie. Ils se financeront par les économies d'énergie réalisées et correspondent aux conditions suivantes :
 - 6 175€ indexés sur le taux du livret A +0.6% sur 20 ans. L'annuité est estimée en 2023 à 397€
 - 33 825€ à un taux de 3,28% sur 15 ans pour des annuités de 2 864€

Par ailleurs deux prêts bancaires se sont éteints :

- en 2022 pour un prêt contracté en 2008 pour un capital initial de 150 k€ à un taux de 4.59%
- en 2024 pour un prêt contracté en 2009 pour un capital initial de 100 k€ à un taux de 5.54%.

Ainsi l'encours de dette au 31/12/2025 d'un montant de 750 785€ se décompose comme suit :

- Emprunts bancaires 694 574€
- Emprunts auprès de Territoire Energies (ancien SDEPA) : 56 211€ ;

Auquel il convient de rajouter

- l'engagement actualisé auprès d'AQUITANIS ([délibération du 14/09/2022](#)) pour 128 932€)
- les intérêts associés à ces emprunts pour 48 536€

Ce qui représente un **engagement financier total de 928 253€**



III - Bilan et prospectives

III -1 Bilan sur le mandat 2020-2026

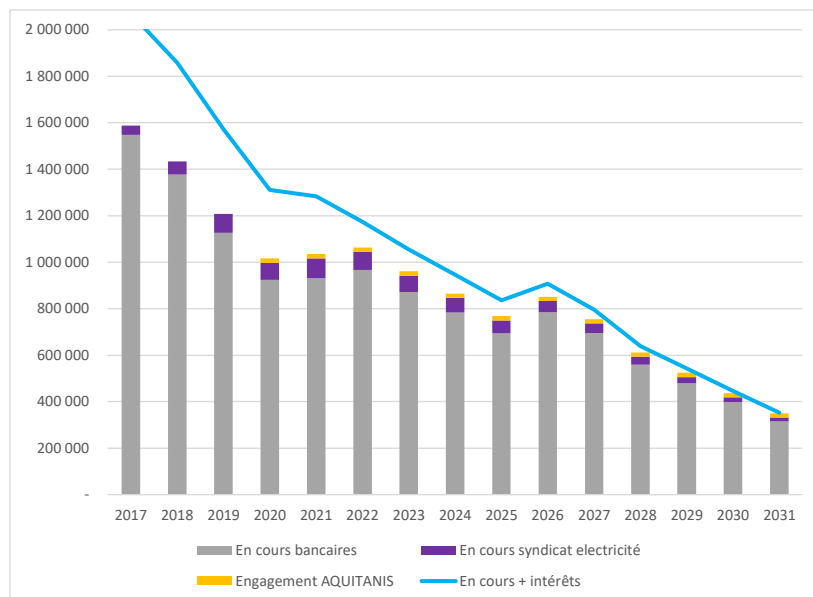
Pendant le mandat 2020-2026 la commune a ainsi réduit son encours de dette de 470 460€. Par habitant, la charge de la dette a été abaissée à 715€, ce qui reste néanmoins 28% plus élevé que la moyenne d’endettement des communes de la même strate (560€).

Résultat exercice	-39 000€ (2020)	+ 140 000€ (2025)	
Analyse de la dette			
	Etat 01/01/2020	Etat 31/12/2025	Evolution
En cours de capital auprès de banques (somme)	1 051 030	694 574	-356 456
Prêt bancaire (hors réaménagement)	330 447	136 670	-193 777
Prêt bancaire réaménagé	720 584	490 706	-229 877
Prêt bancaire (nouveaux)		122 955	122 955
Prêt relais	74 966		-74 966
En cours de capital auprès du syndicat d'électrification	94 796	56 211	-38 585
En cours de dette	1 220 792	750 785	-470 007
Intérêts (tout prêts confondus)	222 773	48 536	-174 237
Engagement co-financement auprès d'AQUITANIS (bailleur social)	107 983	128 932	
Engagement financier total (€)	1 551 548	928 253	-623 295
en cours de dette (capital uniquement) €/personne	1 163	715	
<i>moyenne nationale (en 2020 et 2024) pour les communes de cette strate</i>	<i>615</i>	<i>560</i>	

Tableau comparatif situation début et fin de mandat 2020 - 2025

III- 2 Projection

La commune devra poursuivre son effort de désendettement tout en arbitrando avec ces besoins d’investissement notamment sur la rénovation du bâti. Le graphique ci-dessous tient compte de deux emprunts contractés début 2026 à hauteur de 180 000€ pour le financement de la place du foirail.



Graphique 3 : Restant dû en fin d’année (capital, AQUITANIS, intérêts)